

## Le guide d'utilisation de l'instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance

L'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance est issu du *Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial*. L'implantation de ce nouvel instrument a engendré des changements de pratiques pour tous les acteurs impliqués dans l'offre de services en RI-RTF. Le Guide d'utilisation de l'Instrument vise à accompagner et à soutenir ces changements en favorisant une compréhension commune de l'Instrument et une standardisation de son emploi.

Ce Guide a été présenté pour la première fois les 19 et 20 mars 2013 aux membres du Comité expert national et il est en ligne sur le site internet du ministère à la section *Documentation* sous l'onglet *Publications*.

## Les objectifs du Guide sont:

- présenter les concepts inhérents à l'Instrument et permettre à l'utilisateur d'en saisir la portée pour une application simple et adéquate;
- définir les services de soutien ou d'assistance devant être offerts par la ressource;
- préciser les renseignements concernant l'utilisateur devant être transmis à la ressource;
- seconder les intervenants dans l'utilisation concrète de la partie 2 de l'Instrument (services particuliers à rendre à l'utilisateur);
- présenter la classification des services;
- mettre en relief le processus clinique dans lequel s'inscrit l'utilisation de l'Instrument.

## Contenu du Guide

Le Guide présente les trois parties de l'Instrument et explique chacune d'elles de façon détaillée afin d'en faciliter son utilisation.

- Partie 1 : Les services de soutien ou d'assistance communs à tous les niveaux;
- Partie 2 : Les services de soutien ou d'assistance particuliers;
- Partie 3 : Le sommaire des renseignements nécessaires à la prise en charge.

Les services de soutien ou d'assistance **communs** sont les services généraux devant être offerts par toutes les ressources et pour tous les types de clientèle. Chacun des services communs est décrit dans le Guide pour en faciliter la compréhension.

Les services de soutien ou d'assistance **particuliers** s'ajoutent aux services communs. Ce sont les services spécifiquement requis par la condition de l'utilisateur pour lequel l'établissement fait la classification. Le Guide comprend un tableau d'intensité de services et un lexique des services particuliers. Il en présente les 17 descripteurs et illustre par des exemples, à titre indicatif, les services en fonction de chacun de ces descripteurs de manière à favoriser une compréhension commune et une application harmonisée de l'Instrument.

Le sommaire des **renseignements nécessaires à la prise en charge** regroupe les informations essentielles sur l'utilisateur en fonction de ses particularités propres. Ces informations sont remises à la ressource par l'établissement dès le début du placement. Elles permettent à la ressource de répondre aux besoins immédiats de l'utilisateur. Le Guide fournit des balises sur le contenu de ce sommaire, le consentement de l'utilisateur et la confidentialité.

## Description du processus de classification

Les services de soutien ou d'assistance offerts par une RI ou une RTF ne sont pas des services professionnels. Ils sont classifiés en six niveaux selon le degré de soutien ou d'assistance requis par l'utilisateur. Chacun des niveaux de services, déterminés dans la partie 2 de l'Instrument, comprend d'abord l'ensemble des services communs auxquels s'ajoutent les services particuliers identifiés pour répondre aux besoins précis de l'utilisateur.

En plus de décrire des consignes et des procédures d'application de la partie 2 de l'Instrument, le Guide précise quatre principes essentiels à la compréhension du processus de classification :

1. C'est l'établissement qui a la responsabilité de déterminer les services de soutien ou d'assistance particuliers à la condition de l'utilisateur.
2. Suite à l'évaluation de l'état et du fonctionnement de l'utilisateur, l'établissement détermine les services particuliers devant être offerts à l'utilisateur par la ressource en utilisant notamment le plan d'intervention (PI).
3. L'intervenant responsable de compléter l'Instrument doit être en mesure de bien situer l'utilisateur par rapport à son développement, à sa condition, à ses besoins et les objectifs qui le concernent.
4. L'intervenant responsable de compléter l'Instrument doit connaître celui-ci dans son ensemble pour pouvoir l'appliquer de manière appropriée.

## Procédure de classification et modalités d'application

Pour faciliter l'utilisation de l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance, le Guide propose une manière de procéder avec l'ensemble des descripteurs et suggère des modalités d'application pour chacun. La lecture du Guide permettra de bien comprendre chacun de ces éléments.





## La pérennité du Guide

Un comité expert national formé de représentants de chacune des régions du Québec a été mandaté pour promouvoir le Guide, assurer la formation des intervenants et gestionnaires du réseau sur son contenu, discuter et proposer au ministère les mises à jour requises en regard de l'évolution de la situation. Des comités experts régionaux assureront un soutien aux utilisateurs de l'Instrument dans le quotidien et achemineront leurs questionnements au comité expert national.

## L'accès au Guide

Le Guide est accessible sur le site internet du ministère à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca) onglets : **documentation**, **publications**. Tous les intervenants et les gestionnaires sont invités à en prendre connaissance et à s'en approprier le contenu.

Pour des questions et des commentaires sur ce bulletin, contactez Marc-André Groleau :

[marc-andre.cpnsss.groleau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marc-andre.cpnsss.groleau@ssss.gouv.qc.ca)